

La puériculture s'élève contre le report de la prime de naissance

La Fédération française des industries jouet-puériculture (FJP) est vent debout contre le décalage de la prime de naissance, désormais versée au deuxième mois de l'enfant et non plus au septième mois de grossesse.

Ubuesque ! Depuis début 2015, la prime de naissance attribuée aux futurs parents pour s'équiper en vue de l'arrivée de bébé n'est plus versée, comme auparavant, au septième mois de grossesse, mais aux deux mois de l'enfant ! « *C'est comme si on versait la prime de rentrée scolaire au mois de novembre. Insensé !* », résume Michel Moggio, directeur général de la Fédération française des industries jouet-puériculture (FJP), qui réclame le rétablissement des dates de versement antérieures.

« Un vrai handicap »

Ce décalage du versement est passé, assez inaperçu, dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale fin 2014. « *Mais ce report ne permet aucune économie pour l'État ! Au contraire : c'est un vrai handicap pour les familles et les acteurs de la puériculture* », poursuit Michel Moggio. Une filière qui, selon les calculs de la FJP, génère pourtant plus de 200 millions d'euros de



« C'est comme si on versait la prime de rentrée scolaire au mois de novembre. Insensé ! »

Michel Moggio, directeur général de la Fédération française des industries jouet-puériculture (FJP)

923,08 €

Le montant de la prime de naissance (attribuée sous conditions de ressources)

1 500 €

Le budget moyen consacré à l'équipement du bébé, dont 60 % dédiés à l'achat de grosse puériculture (mobilier et roulant)

Source : FJP

TVA chaque année et emploie 10 000 personnes... et qui, selon GfK, s'affiche déjà en recul depuis le début de l'année, avec un repli de 2,5 % des ventes en volume (-1,6 % en valeur). « *Le marché est en pleine restructuration à cause de plusieurs phénomènes, dont la poussée actuelle des achats d'occasion accentuée par la baisse de pouvoir d'achat perçue par les consommateurs et la tendance aux achats plus responsables* », explique Maud Eymain, responsable de la communication du groupe Allègre Puériculture (Tigex, Nuk...).

Autre frein : le ralentissement du dynamisme démographique français. « *La natalité a baissé de 3 % au premier semestre 2015, avec 11 100 bébés manquants par rapport à la même période en 2014* », précise Michel Moggio. Déjà touchés par l'abaissement du quotient familial et par le plafonnement des allocations familiales, les parents n'avaient guère besoin de devoir, en plus, avancer la trésorerie en attendant le versement de la prime de naissance...

Un marché bizarrement au ralenti

« *Tous les ingrédients sont pourtant réunis pour que le marché reparte en croissance : la natalité française reste bonne, les signes de reprise économique sont là, la puériculture est dynamique en innovations... Pourtant, le marché reste bloqué en négatif* », regrette Sylvain Munnier, directeur des marchés Europe du Sud chez Dorel (Bébé Confort, Quiny, Safety 1st...).

Chez la FJP, on craint aussi un détournement de la prime. « *Son report la détourne de ses objectifs premiers : aider les familles à s'équiper pour l'arrivée de bébé. La plupart des parents commencent à s'équiper pendant la grossesse, en grosse puériculture notamment, comme le mobilier ou les sièges-auto. 86 % des poussettes sont achetées avant la naissance de l'enfant. Pas à ses deux mois !* », pointe Michel Moggio. Une situation ubuesque, en effet... ■

VÉRONIQUE YVERNAULT

Une loi qui fait polémique

D'un montant de 923,08 €, la prime de naissance était jusqu'à début 2015 donnée aux futurs parents au septième mois de grossesse. Dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale de 2014, son versement a été décalé au deuxième mois de l'enfant. Un non-sens pour les professionnels de la puériculture qui dénoncent un détournement de ses objectifs, car :

- Les parents s'équipent, notamment en grosse puériculture, avant la naissance de l'enfant (86 % des poussettes achetées pendant la grossesse).
- Le retard du versement défavorise les familles, de plus en plus tentées par l'achat d'occasion.
- Cette décision s'ajoute à d'autres dispositions pouvant freiner la natalité, tel l'abaissement du quotient familial.